



Désaccord sur le prix de vente d'un bien immobilier hérité

Par **kevinko**, le **20/04/2015** à **07:02**

Bonjour,

je suis un des propriétaires en indivision d'une maison suite au décès de ma grand-mère. Moi je veux vendre cette maison à 150000 €, mon oncle à mis en vente cette maison à 120000 € sur internet, sans me prévenir et sans mon accord, en a-t-il le droit ? dois-je prévenir le notaire de ces agissements ?

Merci pour votre réponse.

Par **domat**, le **20/04/2015** à **11:07**

bjr,

vous pouvez dire à votre oncle qu'étant en indivision, il ne peut pas vendre le bien sans votre accord.

vous pouvez informer le notaire surtout pour qu'il dise à votre oncle que la vente ne pourra pas se faire sans vous.

cdt

Par **kevinko**, le **20/04/2015** à **12:04**

Merci pour ta réponse Domat.